

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Bruno DUMEIGNIL maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28.05.2026

Membres présents (12) : Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Boris FOURNIER, Delphine PARENT, Myriam CADOUX, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Mailys SAINT-AGNE, Thierry TESSIER, Julien COHENDET, Anne ROCHE-BOUVIER.

Membre excusée (3) : Amélie BOISSONNET, Adrien CATIVO, Pascal LESAGE

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Boris FOURNIER

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS - N°52/2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

- Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal [effectif légal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (L. 284)], soit pour Dingy St Clair 15 membres : le conseil municipal doit désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants.
Les délégués suppléants sont appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation de fonction de conseiller municipal.
- Le vote à lieu sans débat, au scrutin secret, sans débat, sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le décret n° 2026-301 du 22 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du 06 mai 2026 n°NTP2611651C,

Vu PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément.

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Composition du bureau électoral :

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés (Mme Laurence MARIN-CUDRAZ et Bruno PUECH) et les deux membres présents les plus jeunes (Mme Mailys SAINT-AGNE et M. Julien COHENDET).

1. Sont candidats « délégués titulaires » : Liste Bruno DUMEIGNIL

- Mme Mailys SAINT-AGNE
- M. Bruno DUMEIGNIL
- Mme Anne ROCHE-BOUVIER

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins dans l'urne :	12
Nombre de bulletins blancs :	0

Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 78
La liste a obtenu : 12 voix (quinze voix)

Sont élus « délégués titulaires » :

- Mme Mailys SAINT-AGNE - M. Bruno DUMEIGNIL - Mme Anne ROCHE-BOUVIER

2. Sont candidats « délégués suppléants » : Liste Burno DUMEIGNIL

- M. Thierry TESSIER
- Mme Delphine PARENT
- M. Boris FOURNIER

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins dans l'urne : 12
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

La liste a obtenu : 12 voix (quinze voix)

Sont élus « délégués suppléants » :

- M. Thierry TESSIER - Mme Delphine PARENT - M. Boris FOURNIER

Après avoir procédé au vote, Monsieur le Maire proclame les résultats :

SONT ÉLUS délégués titulaires : Mme Mailys SAINT-AGNE, M. Bruno DUMEIGNIL, Mme Anne ROCHE-BOUVIER

SONT ÉLUS délégués suppléants : M. Thierry TESSIER, Mme Delphine PARENT, M. Boris FOURNIER

appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

A Dingy-Saint-Clair, le 05.06.2026

Le Maire,

Bruno DUMEIGNIL